



**Ville de BRESLES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU**

**Mardi 27 Novembre 2018**

L'An Deux Mille dix huit  
Le MARDI 27 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 21 novembre 2018, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur DUTHOIT André **ADJOINT**

**PRESENTS** : Monsieur CRUCET Christophe – Madame FUMERY Anne  
- **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel - DUTRIAUX Bruno – MACAIRE Aurélie – PULLEUX Sébastien – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – MESNARD Katia - **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S:**

Monsieur CORDIER Dominique donne pouvoir à Monsieur DUTHOIT André  
Monsieur LEONARDI Frédéric donne pouvoir à Madame LIEURE Thérèse  
Madame DUCHE-THOURILLON donne pouvoir à Madame FUMERY Anne  
Madame FEDELI Valérie donne pouvoir à Monsieur CHOQUET Patrick  
Madame FABUREL Christine donne pouvoir à Monsieur DUTRIAUX Bruno

**ABSENT(E) S EXCUS(E)S :**

Madame PIEROZAK Dina  
Madame TRAEN Emilie  
Monsieur CHISS Lionel

**ABSENT(E)S :**

Monsieur LEVESQUE Patrick  
Monsieur MUNIO Bertrand  
Madame CAYER Anne-Françoise  
Monsieur VANDEWALLE Franck

Monsieur André DUTHOIT, Premier Adjoint ouvre la séance à 20h00 et fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

Monsieur André DUTHOIT excuse Monsieur le Maire qui est en mission à l'étranger, dans le cadre de ses fonctions d'officier de réserve des armées.

Monsieur André DUTHOIT constate que le quorum est atteint.

Madame Aurélie MACAIRE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2018 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Monsieur André DUTHOIT demande aux membres de l'assemblée délibérante de pouvoir ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal les points ci-dessous :

Projets de convention entre la Ville de Bresles et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) relatifs à l'informatique, aux documents et aux actions culturelles de la Médiathèque Madeleine ODENT.

Ainsi qu'un projet de Décision Modificative n°1 au Budget Eau potable.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent, à l'unanimité, cette proposition de modification de l'ordre du jour.

## **DECISIONS**

Monsieur André DUTHOIT informe les membres du Conseil Municipal des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Décision 13/2018 : Marché des Places du Centre-bourg : Avenant n°2 avec la société EIFFAGE

## **DELIBERATIONS**

### **EAU POTABLE : RENOUELEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur André DUTHOIT rappelle aux membres du Conseil Municipal les documents transmis en date du 09 novembre 2018 concernant le renouvellement de la délégation du service public d'eau potable et invite chacune et chacun à s'y reporter.

Par ailleurs, Monsieur André DUTHOIT précise que ce point fera l'objet d'une présentation sous forme de powerpoint par Madame DELGRANGE BUKOVAC chargée des procédures de DSP au sein de l'ADTO.

Enfin, Monsieur André DUTHOIT rappelle aux membres du Conseil Municipal les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis (COP).

#### **Titulaires**

Anne FUMERY  
Christophe CRUCET  
Sébastien PULLEUX  
André DUTHOIT  
Michel MAGNIER

#### **Suppléants**

Bruno DUTRIAUX  
Franck VANDEWALLE  
Frédéric LEONARDI  
Patrick CHOQUET  
Patrick LEVESQUE

Monsieur André DUTHOIT, après cette introduction, donne la parole à Messieurs Christophe CRUCET et Sébastien PULLEUX, Rapporteurs de ce dossier.

Monsieur Sébastien PULLEUX expose aux membres du Conseil Municipal que la Délégation de Service Public (DSP) d'eau potable arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Monsieur Sébastien PULLEUX rappelle que le délégataire actuel est la société VEOLIA eau.

Monsieur Sébastien PULLEUX explique aux membres du Conseil Municipal les grandes lignes et le calendrier de cette procédure de renouvellement de cette DSP.

Monsieur Sébastien PULLEUX remercie, à travers Madame DELGRANGE BUKOVAC, l'ADTO, pour son assistance technique, tout au long de cette procédure.

Madame DELGRANGE BUKOVAC présente ensuite les offres des sociétés VEOLIA et IKOS HYDRA.

Monsieur Sébastien PULLEUX explique aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Ouverture des Plis a émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société IKOS HYDRA.

Monsieur Sébastien PULLEUX expose que cette DSP est signée pour une durée de 20 ans et que cette proposition permet une diminution du prix de l'eau pour des prestations de service identiques, voir supplémentaires.

Monsieur Christophe CRUCET explique qu'il s'agit d'un dossier important qui va déboucher sur une baisse du prix de l'eau pour les habitants de Bresles avant un transfert de cette compétence à la CAB au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce renouvellement de la DSP eau potable permet à la Ville de maîtriser ce contrat grâce à une année de travail et de négociation.

Madame Anne FUMERY ajoute que les membres de la commission ont également veillé à la qualité des services proposés aux usagers et au suivi des prestations.

Messieurs Christophe CRUCET et Sébastien PULLEUX exposent que la Société IKOS HYDRA possède toutes les garanties nécessaires pour assurer ce contrat.

Monsieur Daniel LAURENT demande si les offres d'assurance proposées par la société VEOLIA demeurent.

Il lui est répondu que la loi garantit l'utilisateur sans pour autant souscrire une assurance. Par conséquent, il y a lieu de veiller à ce qui est proposé avant tout engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'offre de la société IKOS HYDRA.

## **ASSAINISEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF :** **RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE** **DES SERVICES (RPQS)**

Monsieur André DUTHOIT rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du code général des collectivités (CGCT), ainsi que du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les différents rapports sur l'assainissement dont ils ont confié la compétence à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB).

Les présents rapports 2017 concernent :

1. la compétence assainissement non collectif sur le périmètre des 53 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. la compétence assainissement collectif sur le périmètre des 53 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

Ces rapports exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif ou non collectif.

Les 2 rapports ont été présentés au conseil communautaire du 28 septembre 2018 et ont été examinés par la commission consultative des services publics locaux du 18 octobre 2018.

En conséquence, Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement pour l'année 2017.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande quelles sont les perspectives de la CAB en matière d'assainissement.

Madame Anne FUMERY répond qu'il y a une vigilance à avoir en matière de programmation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les rapports tels que présentés.

## **SE60 : MISE EN SOUTERRAIN – BT/EP/RT – RUE DUMOULIN PROVOST ET UNE PARTIE DE LA RUE DE L’HERBIER**

Monsieur Christophe CRUCET propose aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre du projet de réhabilitation du groupe scolaire Jean Racine/Jean de la Fontaine et de la création d’une nouvelle Médiathèque, de conventionner avec le SE60.

Cette convention vise à procéder aux travaux de mise en souterrain BT/EP/RT de la rue Dumoulin Provost ainsi que d’une partie de la rue de l’Herbier.

Monsieur Christophe CRUCET précise que le coût prévisionnel des travaux TTC est estimé à 278 443,51 euros.

Par conséquent, Monsieur Christophe CRUCET propose aux membres du Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec le SE60.

Monsieur Christophe CRUCET précise le projet et le calendrier de l’opération « Groupe scolaire/Médiathèque » et la nécessité d’enfouir préalablement les réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l’unanimité, la proposition telle que présentée ci-dessus.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **❖ ATSEMS – ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Madame Anne FUMERY propose aux membres du Conseil Municipal d’adopter, après avis favorable du Comité Technique en date du 20 novembre 2018, le principe de l’annualisation du temps de travail pour les ATSEMS à compter du 1er janvier 2019.

Madame Anne FUMERY informe que ce projet d’annualisation du temps de travail s’est fait en concertation, à partir de plusieurs scénarios, avec les ATSEMS lors de plusieurs réunions de travail.

Les ATSEMS ont donné un accord favorable, à l’unanimité, sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l’unanimité, cette proposition.

Madame Anne FUMERY ajoute qu'une nouvelle Atsem viendra renforcer l'équipe des Atsems au début de l'année 2019.

## **❖ ATSEMS : PROJET DE CHARTE**

Madame Anne FUMERY rappelle aux membres du Conseil Municipal les évolutions législatives en ce qui concerne le métier d'ATSEM et la professionnalisation de celui-ci.

Pour ce faire, Madame Anne FUMERY propose aux membres du Conseil Municipal, après avis du Comité Technique en date du 20 novembre 2018, d'approuver le projet de charte tel que présenté.

Madame Anne FUMERY ajoute que ce projet de charte a pour vocation de préciser l'organisation et les conditions de travail des Atsems.

En effet, ce projet de charte permet d'apporter des réponses aux interrogations des agents, des enseignants et de leurs hiérarchies respectives.

Ce projet de charte peut également amener les familles à mieux comprendre le rôle de chacun.

D'autre part, ce projet de charte reprend les droits et devoirs de l'ATSEM, l'organisation du temps de travail, les missions liées au métier, et l'organisation du service (horaires, congés, maladie, formations,...).

Ainsi, ce projet de charte est un socle entre tous les personnels de la communauté éducative et a pour objet de contribuer à bâtir une école où les enfants prennent plaisir à vivre, apprendre et partager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette proposition.

## **❖ ASTREINTES : PROJET DE DELIBERATION ET PROJET DE REGLEMENT D'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX PAR LES AGENTS**

Monsieur Christophe CRUCET informe les membres du Conseil Municipal, du projet de délibération relative aux astreintes, qui a été soumis aux membres du Comité Technique en date du 20 novembre 2018.

Par ailleurs, Monsieur Christophe CRUCET propose également aux membres du conseil municipal d'adopter le règlement d'utilisation des véhicules municipaux tel que présenté.

Monsieur Christophe CRUCET ajoute qu'un suivi rigoureux sera mis en place avec un relevé des kilomètres des véhicules et l'obligation de remplir un carnet de bord, lors de chaque utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ces propositions.

## ❖ **AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES (ASA)**

Madame Anne FUMERY propose aux membres du Conseil Municipal, après avis du Comité Technique en date du 20 novembre 2018, d'adopter le projet de délibération relative aux autorisations spéciales d'absence pour motifs familiaux, liées à des événements de la vie courante et à la maternité.

Madame Anne FUMERY explique aux membres du Conseil Municipal l'absence de base légale sur le sujet et la nécessité tant de clarifier que de sécuriser les ASA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette proposition.

## ❖ **PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL**

Madame Anne FUMERY explique à l'assemblée qu'il est possible à l'organe délibérant d'accorder, après avis du Comité Technique, en date du 20 novembre 2018, des prestations sociales aux membres du personnel, prestations basées sur les « prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune » accordées par l'Etat à ses fonctionnaires.

Par conséquent, Madame Anne FUMERY propose à l'Assemblée Délibérante :

- D'accorder, selon les taux applicables en 2018 aux fonctionnaires d'Etat, l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans qui perçoivent l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, ex AES : Allocation d'Education Spécialisée), pour les :

Agents titulaires

Agents stagiaires

Agents contractuels de droit public et de droit privé

- Sont concernés les enfants dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50% et les jeunes adultes à charge atteints d'un handicap reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ou d'une affection chronique.



Madame Anne FUMERY précise également que :

- Les taux de prestation seront revalorisés, sur délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui interviennent chaque année,
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune sur le chapitre 012 consacré aux charges du personnel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette proposition.

## **❖ PROJETS CONVENTION MEDIATHEQUE CAB (INFORMATIQUE, DOCUMENTS ET ACTIONS CULTURELLES)**

Madame Anne FUMERY propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les 3 projets de conventions présentés avec la CAB.

Madame Anne FUMERY explique qu'il s'agit de formaliser par un écrit avec la CAB, le matériel et les documents mis à disposition par l'ex-CCRB.

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY ajoute que la Ville peut bénéficier de 3 activités et/ou animations culturelles annuelles.

C'est pourquoi, Madame Anne FUMERY propose de valider ces conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, cette proposition.

## **❖ DM EAU POTABLE 1 – EAU POTABLE**

Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative telle que proposée ci-dessous :

**SERVICE EAU POTABLE**  
**DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 /2018**

<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES :</b>						
023 - Virement à la section d'investissement						-13 000.00 €
6226 - Honoraires						13 000.00 €
					<b>TOTAL :</b>	<b>- €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES :</b>						
2031-104 : Frais d' études						25 000.00 €
2313-104 : Travaux						-38 000.00 €
2762.104 (chapitre 041) : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA						13 000.00 €
					<b>TOTAL :</b>	<b>- €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES :</b>						
021 - Virement de la section d'exploitation						-13 000.00 €
2313-104 (chapitre 041) : Construction						13 000.00 €
					<b>TOTAL :</b>	<b>- €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette proposition.

## ❖ CALENDRIER

Monsieur André DUTHOIT informe les membres de l'assemblée des principales dates à venir.

30 Novembre 2018 : Marché des Saveurs

1<sup>er</sup> Décembre 2018 : Cyclocross au lieu-dit « le Bélier »

1<sup>er</sup> et 2 Décembre 2018 : Marché de Noël des Amis du Quartier

7 Décembre 2018 : Théâtre « Chanter est un sport comme les autres »

18 janvier 2019 : Vœux du Maire à la population

## ❖ DIVERS

Monsieur André DUTHOIT informe que l'AMF a lancé une campagne de communication nationale signée par « Les Maires de France » et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens. Il s'agit de réaffirmer fortement, auprès des citoyens et du gouvernement, le rôle et la place de la commune, du maire et des équipes municipales dans la République décentralisée.

Monsieur André DUTHOIT informe que la Ville participera à cette campagne.

## ❖ TOUR DE TABLE

Monsieur André DUTHOIT procède à un tour de table des membres de l'assemblée.

Monsieur Christophe CRUCET remercie les membres de la commission de renouvellement de la DSP Eau potable.

Madame Régine GILLAIN rend compte et tire un bilan de l'exposition relative aux commémorations du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale. Elle remercie l'ensemble des participants et des bénévoles.

Madame Régine GILLAIN informe également des préparatifs du concert avec l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais qui aura lieu en mars prochain.

Monsieur Bruno DUTRIAUX remercie l'ensemble des participants et les services de la Ville lors des commémorations du 11 novembre.

Monsieur André DUTHOIT exprime des regrets au regard du nombre de présents lors de la projection gratuite du film « Cheval de Guerre ».

Madame Josette FABUREL dit qu'il s'agit d'un beau film.

Monsieur Michel MAGNIER attire l'attention de chacun sur les dépôts sauvages et la nécessité de signaler ce type d'infraction.

Monsieur Christophe CRUCET ajoute que la Ville porte systématiquement plainte lors de chaque dépôt sauvage signalé ou enregistré.

Madame Rose May CHAMBRELANT demande si le Téléthon a lieu cette année à Bresles.

Messieurs André DUTHOIT et Bruno DUTRIAUX répondent que l'association Les Pieds Mobiles organisera une course.

Monsieur Patrick CHOQUET s'interroge sur le fait que les participants aux manifestations bresloises viennent pour une grande partie de l'extérieur.

Madame Anne FUMERY explique que la Directrice de l'école maternelle a reçu la visite de l'Inspecteur d'Académie. Une fermeture de classe serait envisagée. Il y a lieu de se mobiliser, notamment pour la classe des « tout petits ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André DUTHOIT lève la séance à 21h31.

## **LEXIQUE**

ADTO : ASSISTANCE DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE

AEEH : ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

AES : ALLOCATION D'EDUCATION SPECIALISEE

AMF : ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

ASA : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

ATSEM : AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

BT : BASSE TENSION

CAB : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

CGCT : CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

COP : COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

DSP : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

EP : EAU PLUVIALE

MDPH : MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

RPQS : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

RT : RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS

SE60 : SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'OISE